

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 19 janvier 2007
(convocation du 8 janvier 2007)**

Aujourd'hui Vendredi Dix-Neuf Janvier Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. JUPPE Alain, M. HOUEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CHAUSSET Gérard, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme FAYET Véronique, Mme EYSSAUTIER Odette, M. MARTIN Hugues, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRACQ Mireille, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphane, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GUICHOUX Jacques, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BANNEL J. Didier à M. MILLET Thierry (jusqu'à 10 h 10)	M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain	M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. LACUEY Conchita
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard	Mme DIEZ Martine à M. RESPAUD Jacques
Mme DESSERTINE Laurence à M. MANGON Jacques (jusqu'à 10 h 15)	Mme FAYET Véronique à M. GELLE Thierry (jusqu'à 09 h 55)
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe	M. FERILLOT Michel à M. HOURCQ Robert
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard	M. GRANET Michel à M. DAVID Alain
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ROUSSET Alain	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques
M. BELIN Bernard à M. BAUDRY Claude	Mme LIMOUZIN Michèle à Mme. FAORO Michèle
M. BREILLAT Jacques à M. CASTEL Lucien	M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
Mme. BRUNET Françoise à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude	M. MONCASSIN Alain à M. TOUZEAU Jean
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert	Mme NOEL Marie-Claude à M. HURMIC Pierre
M. CASTEX Régis à M. REBIERE André	Mme PARCELIER Muriel à M. LOTHAIRE Pierre (jusqu'à 10 h 15)
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme. PUJO Colette	M. QUANCARD Joël à M. SIMON Patrick
M. CAZENAVE Charles à Mme. DARCHE Michelle	Mme. VIGNE Elisabeth à Mme. WALRYCK Anne

LA SEANCE EST OUVERTE

**Association Sportive et Culturelle de la Communauté Urbaine de Bordeaux
(ASCCUB) - Convention triennale 2007-2009 - Convention de mise à disposition
de personnel - Décision - Autorisation**

Monsieur SOUBIRAN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Créée en 1969, l'Association Sportive et Culturelle de la Communauté Urbaine de Bordeaux, participe à la mise en œuvre de la politique d'action sociale entérinée par notre collectivité par délibération n°2006/0280 du 28 avr il 2006.

A ce titre elle est plus particulièrement appelée à satisfaire les objectifs permettant de faciliter l'harmonisation entre la vie professionnelle et familiale, motiver et valoriser les agents, faciliter leur intégration et favoriser la mixité sociale et l'insertion par le sport et la culture.

L'association Sportive et Culturelle de la Communauté Urbaine de Bordeaux est constituée de deux comités :

A- Le comité jeunesse et éducation populaire qui poursuit le but de faire œuvre d'éducation permanente par l'organisation d'une éducation populaire. Le champ de ses activités est exploité par des commissions spéciales :

a – Artistiques et Culturelles : Théâtre, cinéma, photos, vidéo, radio, musique, chant, chorale, danse, arts populaires, expositions, fêtes de la jeunesse, etc...

b – Touristiques : Tourisme, excursions, auberges de la jeunesse, explorations, spéléologie, nautisme, camping, plein air, etc...

c – d'Etudes : Bibliophilie, journalisme, musée et visites instructives, régionalisme, folklore, conférences d'information, etc...

d – Sociales : Coopératives, colonies de vacances, etc...

B- Le comité sportif qui a pour objet la pratique de l'éducation physique et des sports.

Elle est également membre de l'Union Française des Associations Sportives des Employés Communautaires (UFASEC) qui associe 12 Communautés Urbaines.

En 2006 elle regroupe 1127 adhérents dont 884 agents communautaires et membres de leur famille. Elle anime 18 sections composées de 579 adhérents dont 317 agents communautaires.

Compte tenu des objectifs d'action sociale qu'elle s'est fixée, la Communauté souhaite continuer à soutenir et favoriser l'action de cette association, par la contractualisation d'une nouvelle convention triennale venant renouveler et compléter celle arrivant à échéance.

La convention 2007-2009, prévoit une durée de trois ans concernant les exercices comptables 2007 à 2009 inclus.

Elle précise le cadre de l'aide Communautaire en matière financière et les apports d'aides en nature telles que mise à disposition de personnel, biens et prestations de maintenance.

Aide financière

L'Association poursuit un effort de gestion attentive de son budget conformément au plan comptable qui lui impose une rigueur particulière. Pour ce faire elle a créé et maintient un emploi spécifique chargé du suivi comptable et plus particulièrement de la production d'un budget prévisionnel abondé de l'ensemble des pièces justificatives s'y rapportant.

Ces documents permettent de suivre les postes en dépenses et en recettes sur plusieurs années et font ressortir l'optimisation de l'utilisation des fonds consentis notamment par la diminution des disponibilités sur compte excédentaires.

La subvention annuelle consentie par la Communauté représente environ le tiers de ses recettes et s'avère un élément primordial lui permettant de fonctionner.

Les autres recettes sont essentiellement constituées par les participations des adhérents, les adhésions et le sponsoring.

Pour tenir compte des besoins de l'ASCCUB, la convention triennale prévoit le maintien du niveau de la subvention annuelle consentie l'an passé (105 000 €) affecté d'une prise en compte de l'évolution des coûts.

Ainsi la convention retient, pour les exercices comptables 2007 à 2009, une subvention annuelle sur la base d'un montant de 107 000 € valeur 2007.

Ce montant est un montant de base qui permettra à l'Association d'établir ses prévisions, étant entendu que chaque année une convention financière spécifique interviendra pour arrêter le montant exact de la subvention.

Mise à disposition de personnel

La convention de mise à disposition d'un agent communautaire, annexée à la convention triennale précise, outre les conditions de la mise à disposition, sa fiche de poste et l'évaluation du coût du traitement pris en charge par la Communauté, soit 34 190 € annuel, charges comprises.

Disponibilités des membres de l'Association

Est mis en place un dispositif traduisant la volonté de la Communauté de privilégier la disponibilité des membres gestionnaires actifs afin de leur permettre de mieux gérer l'Association.

Ainsi, à la quarantaine de jours de congés exceptionnels accordés pour les membres du bureau et les adhérents participants aux manifestations, se substitue un crédit global d'autorisations spéciales d'absence de 110 jours maximum pour les :

- membres du Bureau de l'Association,
- membres du Conseil d'Administration,
- membres représentant l'Association au Conseil d'administration de l'UFASEC,
- membres exerçant des missions de représentation ou d'encadrement.

Ce crédit de temps, géré par l'Association, fait l'objet d'un dispositif de prévision des absences et de demandes d'autorisations préalables, le service public étant en tout état de cause prioritaire.

Ce crédit global de temps est exclusif de toute autre demande de congés exceptionnels en faveur des adhérents.

Mise à disposition de biens

Un important travail a été entrepris pour dresser l'inventaire et l'évaluation des biens meubles et immeubles mis à disposition de l'Association ou dont elle est propriétaire. L'annexe 2 à la convention, qui porte cet inventaire traite tant du mobilier que des terrains et bâtiments prêtés.

Elle prévoit aussi les maintenances que la Communauté doit réaliser ou programmer en vue de leur réalisation pour satisfaire les obligations du propriétaire en la matière, ce qui a mis en évidence des problèmes jusque là occultés, telle la nécessité de s'inquiéter des décisions à intervenir pour les dépenses les plus lourdes concernant la maintenance et le renouvellement du terrain de football de Blanquefort et les installations de tennis situées dans la circonscription de Pessac.

Hors ces deux maintenances spécifiques qui devront donner lieu à des décisions ultérieures, l'inventaire des biens et des contributions CUB au maintien en état des biens prêtés fait ressortir un montant global annuel estimé à 61 714 €.

La convention prévoit également une rencontre annuelle avec les services en vue d'établir et de proposer un programme annuel de maintenance et de renouvellement qui pourra faire l'objet d'une décision et d'un engagement en vue de sa réalisation.

Sont également prévus des prêts occasionnels de véhicules et de matériels de sonorisation, de projection ou informatique.

La mise au point de cette convention normalise les rapports entre la CUB et l'Association en donnant à cette dernière les éléments lui permettant une vue prospective sur l'évolution de son organisation interne et de ses activités.

Elle permet d'évaluer le montant global consenti par la Communauté en matière de politique d'action sociale au travers des apports en faveur de l'ASCCUB :

Subvention directe annuelle :	107 000 €) Total :
)
Evaluation de mise à disposition de personnel :	34 190 €) 202 904 €
)
Biens et maintenance :	61 714 €)

Par la suite, la Communauté engagera la mise au point de conventions spécifiques régulant l'usage des biens mis à disposition et la programmation des maintenances indispensables au maintien des activités dans le cadre sécuritaire réglementaire.

Telles sont les principales caractéristiques de la convention triennale et de ses annexes dont notamment la convention de mise à disposition du personnel, établies en concertation avec les représentants de l'ASCCUB.

En conséquence il vous est demandé, Mesdames Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- décider la conclusion de la convention triennale d'objectifs CUB – ASCCUB 2007-2009 et celle mise à disposition de personnel pour la même période, composant son annexe 3,
- autoriser Monsieur le Président à signer les deux conventions régissant les rapports entre la CUB et l'ASCCUB pour les années 2007 à 2009 incluse.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 19 janvier 2007,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
12 FÉVRIER 2007**

M. BERNARD SEUROT

